

**PROJET DE RESTAURATION DES SÉDIMENTS DE L'ÎLE AUX CHATS
À GRANDE-ÎLE, QUÉBEC**
par Honeywell

*Mémoire déposé
au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*

par

Crivert inc.

Salaberry-de-Valleyfield, Québec

25 avril 2001

Présentation de l'organisme

Crivert inc. existe depuis juin 1983. Nos objectifs sont d'informer, de sensibiliser et d'éduquer la population au sujet des nouvelles données en matière de pollution, des méthodes et pratiques écologiques et tout ce qui concerne l'environnement en général. Nous intervenons dans des dossiers locaux et régionaux en environnement dans la MRC de Beauharnois-Salaberry. Cependant, selon les dossiers, nous nous impliquons dans les MRC environnantes. Nous sommes aussi un des groupes fondateurs du Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent.

Pour l'atteinte de nos objectifs, nous organisons des sorties et des journées spéciales sur l'environnement et l'écologie, des conférences dans les organismes, des interventions dans les écoles et des interventions publiques sur certains dossiers environnementaux. Crivert dispose d'un centre de documentation, l'un des plus importants de la région, comprenant tout ce qui touche l'environnement.

Notre journal interne est publié quatre fois l'an. Périodiquement, des publications spéciales rejoignent jusqu'à 2 mille foyers de la région.

L'organisme a travaillé dans différentes sphères de l'environnement comme celui des arbres en milieu urbain, l'ornithologie, la récupération de matières recyclables, la gestion des résidus domestiques dangereux, les milieux humides, la stabilisation des berges, le jardinage biologique, etc. Dans le cadre du programme *gestion responsable* mis en place par certaines industries, nous sommes présents dans divers comités comme Eka Chimie, PPG Canada, Nexen, Noranda CEZINC, Comité de liaison du Parc industriel # 1 de Valleyfield, ce dernier est un comité composé de 6 usines.

Explications de nos intérêts au projet

Crivert inc. a suivi le dossier de l'Île aux Chats en faisant partie du comité de suivi environnemental du projet de restauration de l'Île aux Chats. Par la suite, nous avons été mis au courant, lors de rencontres avec le promoteur, de l'évolution du projet.

L'île aux Chats faisant partie de la MRC de Beauharnois-Salaberry, nous nous intéressons à tous les dossiers environnementaux dans la mesure de nos moyens.

Préoccupations

Compte tenu des objectifs de Crivert, nous prôtons un **environnement sain**. Le site doit être restauré de façon à ce que la nature reprenne sa place. Nous nous interrogeons sur la méthode proposée par le promoteur pour la restauration du site.

La solution envisagée va-t-elle vraiment régler la problématique ? Les sédiments seront encore présents dans le fleuve. Il faudra toujours porter extrêmement attention à cette zone avant de faire tout changement dans la gestion du fleuve.

La compagnie semble avoir choisi la solution depuis très longtemps, soit en 1990. Depuis ce temps, elle a fait des études poussées sur le recouvrement *in situ*, elle a engagé des spécialistes dans le domaine. Nous pensons que les recherches n'ont pas été faites de la même façon pour le dragage. L'estimation des coûts du dragage a varié énormément de 52 millions à 16 millions à la fin de la première partie des audiences du BAPE. Ce qui indique, croyons-nous, que les données sur le dragage n'ont pas été non plus approfondies.

Le suivi environnemental nous préoccupe beaucoup surtout au niveau des responsabilités de la compagnie Honeywell. La compagnie étant vendue à General Electric, Honeywell n'existe que pour terminer la décontamination de l'Île aux Chats. Nous nous demandons si le suivi est garanti à long terme. La vente de la compagnie nous amène à poser l'hypothèse qu'il y aurait un budget déjà arrêté pour la décontamination. Enfin, la compagnie va-t-elle reculer si la solution du dragage est mise de l'avant ?

Solutions et bonifications

La solution au niveau environnemental est le dragage à l'aide d'une drague hydraulique avec dépôt sur le site. Une attention particulière devra être portée aux rideaux de géotextile qui empêchent la propagation des sédiments possiblement remis en

suspension lors du dragage.

Il faut aussi prévoir un suivi serré de la zone B qui est, en partie du moins, aussi problématique que la zone A qui contient de la pyrite de fer. Il faut prévoir de l'argent pour effectuer ce suivi à long terme. Un fonds en fiducie est à prévoir pour rassurer la population, car la vente de la compagnie amène la population à se poser de sérieuses questions.

Conclusion

La solution du dragage permet de mieux suivre les contaminants dans le confinement terrestre. Un montant d'argent devrait être mis en fiducie pour garantir le suivi de la zone B en cas de changement dans la disponibilité des contaminants de ce secteur.

La solution du confinement pourrait être acceptable avec un comité de surveillance environnemental pour s'assurer que la situation demeure stable. Il y a toujours un irritant, c'est que les sédiments restent en place, mais il vaut peut-être mieux faire quelque action plutôt que de ne rien faire. Il sera peut-être nécessaire ultérieurement de faire une autre intervention. La compagnie sera-t-elle volontaire ? Elle n'a aucune obligation légale d'agir, tel qu'énoncé par le ministère, lors de la première partie des audiences publiques.

Denis Gervais, B.sc.

Michel Lazure, président